



6200, route de l'Aéroport, Saint-Hubert, QC J3Y 8Y9

Numéro sans frais: 1-888-885-8777

Tél: 450-443-0500 fax: 450-443-4746

Courriel: reservations@pascan.com

www.pascan.com

Ouverture des réservations 08h00 à 18h00 Lundi à Vendredi

TPS 771 313 327 RT0001 TVP 1223 798 124 TQ0001

Confirmation de Réservation

Réservation #C6V5V3 / 596422

Information de réservation

Nom: CORMIER MEL OCEANNE

Courriel: n.r.c@hotmail.ca;josiane.thorne@clubvoyages.com

Mobile: 15814911295

Téléphone 15814911295

:

Passagers

Etape	Nom	Vol/Siège
1	CORMIER, MEL OCEANNE	P6477 -
1	BOND, BRANDON	P6477 -

Agence

Agence	IATA #	Téléphone	Télécopieur	Agent(e)
CLUB VOYAGES DES ILES	9864224	+1(418)986-4224	+1(418)986-4223	ADMINYGR

Itinéraire

Etape	Date	Vol	Départ	Arrivée	Avion	Statut
1	01/Jun/2024	P6477	14:00 - Quebec	17:00 - Iles-de-la-Madeleine	SAAB 340	CONFIRMÉ

*Tous les charges et paiements apparaissent en: CAD

Frais

Étape	Date	Passager	Description	Montant	TPS/GST	TVQ/QST	Total
1	27 Mai 2024	CORMIER,MEL OCEANNE	Airport Improvement	\$35.00	\$1.75	\$3.49	\$40.24
1	27 Mai 2024	CORMIER,MEL OCEANNE	PAAR - Billet programme PAAR	\$172.98	\$8.65	\$17.25	\$198.88
1	27 Mai 2024	CORMIER,MEL OCEANNE	Security Fee	\$9.46	\$0.47	\$0.94	\$10.87
1	27 Mai 2024	BOND,BRANDON	Airport Improvement	\$35.00	\$1.75	\$3.49	\$40.24
1	27 Mai 2024	BOND,BRANDON	PAAR - Billet programme PAAR	\$172.98	\$8.65	\$17.25	\$198.88
1	27 Mai 2024	BOND,BRANDON	Security Fee	\$9.46	\$0.47	\$0.94	\$10.87
				Total	\$434.88	\$21.74	\$43.36
							\$499.98

Paiements

Date	Description	Débiteur	Méthode	Numéro de Commande	Montant	Détails
27 Mai 2024	Visa	CARTE AGENCIE	VI		\$499.98	454038*****6012 073925

Montant Dû: \$0.00

Résumé des conditions tarifaires

Politiques et Conditions

EMBARQUEMENT ET IDENTIFICATION

Embarquement au terminal principal sauf dans les cas suivants:

Saint-Hubert: 6200, route de l'Aéroport, Saint-Hubert QC J3Y 8Y9.

AVIS À L'INTENTION DES PASSAGERS

À partir du 1er mars 2021, les comptoirs d'enregistrement ouvriront 90 minutes avant le départ. Nous demandons aux passagers d'arriver tôt afin de respecter les horaires de vol. Les comptoirs d'enregistrement fermeront 45 minutes avant l'heure de départ, après quoi l'embarquement sera refusé.

L'heure inscrite sur le billet est l'heure de départ et non d'embarquement.

- La présentation d'une pièce d'identité valide avec photo est obligatoire à l'enregistrement.
- Les passagers qui ont des besoins spécifiques sont priés de communiquer directement avec le centre de réservations afin de les spécifier.

RESTRICTIONS

- **LES TARIFS, LES HORAIRE DE VOLS ET LES TYPES D'AVIONS, SONT SUJETS À CHANGEMENT AVEC PRÉAVIS.** - Il est recommandé de confirmer vos vols 24 heures avant votre départ en téléphonant au [1-888-885-8777](tel:1-888-885-8777).
- Un remboursement sera accordé pour des vols annulés pour des raisons météorologiques.
- En cas de retards imprévus, Pascan n'est pas responsable pour autres connexions, arrangements ou engagements pris par les passagers.

Conditions de voyage (conformément aux conditions générales de transport)

- Pour consulter notre politique de bagage, cliquez [ici](#).
- Pour consulter notre politique d'instruments de musique, cliquez [ici](#).
- Pour consulter notre politique d'équipement de sport, cliquez [ici](#).
- Pour consulter notre politique d'article interdit comme bagage, cliquez [ici](#).
- Pour consulter le règlement Protection des passagers, cliquez [ici](#).

Si l'embarquement vous est refusé, ou si votre vol est annulé ou retardé d'au moins deux heures ou si vos bagages sont perdus ou endommagés, vous pourriez avoir droit au titre du [Règlement sur la protection des passagers aériens](#), à certains avantages au titre des normes de traitement applicables et à une indemnité. Pour de plus amples renseignements sur vos droits ou savoir si vous êtes admissible, veuillez communiquer avec votre transporteur aérien par écrit à servicepassager@pascan.com ou visiter le site web de l'Office des Transports du Canada.

AVIS À L'INTENTION DES PASSAGERS NON-RÉSIDENTS VOYAGEANT VERS LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE!

À partir du 1er mai 2024, toute personne de 13 ans et plus qui effectue un séjour de plus de 24 heures sur l'archipel se terminant entre le 1er mai et le 14 octobre et dont le lieu de résidence est situé à l'extérieur de l'archipel, devra payer la Passe Archipel, au montant de 30 \$ + tx par personne, pour un maximum de 100 \$ + tx, par famille. Le paiement de la Passe sera possible à même une plateforme de paiement sécurisée, qui sera disponible dès le 1er mai 2024.

<https://www.muniles.ca/passe-archipel/>

Merci d'avoir choisi Pascan et bon vol!